



**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20171020-lmc100000016291-DE

**Avenant à la convention pour la télétransmission des actes de légalité**

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/10/2017  
Réception Préfet : 24/10/2017  
Publication RAAD : 24/10/2017

Entre :

1) La préfecture de Seine-et-Marne

représentée par la préfète de Seine-et-Marne  
et

2) Le Département de Seine-et-Marne

représenté par Jean-Jacques BARBAUX, Président du Conseil départemental

**Article 1**

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention pour la télétransmission des actes soumis au titre du contrôle de légalité, conclue le 18 mars 2010, en ajoutant les dispositions suivantes :

- au sein du point 3.2.4.2 intitulé « Actes transmissibles » : les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres.

**Article 2**

Pour la transmission des conventions et des pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, la collectivité s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions définies dans la charte de bonnes pratiques en matière de télétransmission des actes de commande publique, annexée au présent avenant.

**Article 3**

Les dispositions relatives à l'opérateur de transmission agréé par le Ministère de l'intérieur, qui va assurer la télétransmission des conventions relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, côté Département, sont les suivantes :

- Nom du dispositif : Local Trust Actes
- Références de l'homologation du dispositif : Local Trust Actes version 1.1(référence de la documentation d'homologation : OPPIDA/DOC/2007/AKI/657/1.3)
- Références du ou des opérateurs du dispositif de télétransmission utilisé : ATEXO
- N°de téléphone : 01 53 43 05 40
- Adresse de messagerie : [laurent.malhomme@atexo.com](mailto:laurent.malhomme@atexo.com)
- Adresse postale : 11 rue Royale, 75008 PARIS
- Trigramme identifiant du tiers de télétransmission : ATX

- Référence de l'agrément de l'opérateur de télétransmission agréé : Convention de raccordement signée le 3 juin 2007 entre le ministère de l'Intérieur et la société ATEXO (solution Local Trust Actes)

#### Article 4

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

#### Article 5

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature.

A Melun,

Le .....

Le Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**Jean-Jacques BARBAUX**

Le .....

Pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général de la préfecture

**Nicolas de MAISTRE**